

Revue générale de droit



Jean-Maurice Brisson, *La formation d'un droit mixte : l'évolution de la procédure civile de 1774 à 1867*, préface d'André Morel, Montréal, Éditions Thémis, 1986, 178 pages. ISBN 2-92037647-0

Alain-François Bisson

Volume 17, Number 4, 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1059233ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1059233ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Bisson, A.-F. (1986). Review of [Jean-Maurice Brisson, *La formation d'un droit mixte : l'évolution de la procédure civile de 1774 à 1867*, préface d'André Morel, Montréal, Éditions Thémis, 1986, 178 pages. ISBN 2-92037647-0]. *Revue générale de droit*, 17(4), 915–916. <https://doi.org/10.7202/1059233ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1986

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Jean-Maurice BRISSON, *La formation d'un droit mixte : l'évolution de la procédure civile de 1774 à 1867*, préface d'André Morel, Montréal, Éditions Thémis, 1986, 178 pages. ISBN 2-92037647-0.

Voici un vrai livre d'histoire : court, substantiel, instructif, splendidement documenté. De l'*Acte de Québec* à l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*, il dresse le tableau de cette confusion générale d'où devait sortir, malgré tout, un premier code de procédure civile, entré en vigueur, à deux jours près, en même temps que la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Les titres des deux parties de l'ouvrage parlent d'eux-mêmes : « Vers la codification : dispersion et conflits des sources de la procédure civile » ; « La codification : une première tentative d'harmonisation des sources de la procédure civile ». L'épreuve aura été difficile à traverser ; alors que la première décision globale d'en sortir aura produit des résultats décevants. Chemin faisant, M. Brisson élucide de nombreuses questions, par exemple (p. 34 et s.) celle de l'enregistrement des ordonnances royales, à laquelle il apporte des réponses que les pratiques « constitutionnelles » de la Nouvelle-France rendent très vraisemblables et qui sont autrement plus satisfaisantes que l'étroit formalisme où le Conseil privé, pour les besoins de la cause (de plusieurs causes), avait prétendu l'enfermer. L'exposé est mené de bout en bout avec beaucoup de vivacité (il y a même d'étonnants morceaux de bravoure, ainsi pp. 49-50). La bibliographie (11 pages) est impressionnante et révélatrice : elle indique que, pour qui sait les chercher et s'en servir (et M. Brisson le sait assurément), les documents sont abondants et qu'il s'est déjà écrit beaucoup plus qu'on ne pense sur l'histoire du droit judiciaire privé québécois. Avec son ouvrage, M. Brisson ajoute une pièce majeure à cette bibliographie, éclairant presque un siècle de l'histoire d'une branche du droit dont la technicité et les finalités directement pratiques font trop souvent oublier l'intérêt intellectuel et culturel.

Il y a, semble-t-il, plusieurs façons de lire cet ouvrage. Les esprits chagrins, que rejoindront volontiers les cyniques, y verront le récit lamentable d'un combat d'abord inégal, mené par la procédure néo-française (canadienne, comme on pouvait encore dire alors) contre les songes pernicioeux du conquérant, les forces dévastatrices du pouvoir réglementaire des juges, les indécisions, d'ailleurs fort compréhensibles, de « l'intérieur », les « faiblesses » de tous ordres, documentaires, doctrinales, pratiques, politiques, à tout le moins jusque vers le milieu du XIX^e siècle. Les esprits iconoclastes en retiendront plutôt que les codificateurs de 1867 ne furent pas à la hauteur de la tâche, qu'ils auraient même saboté le travail : incertains dans le traitement des sources, faisant souvent preuve de légèreté de jugement à l'égard des pratiques existantes, tirant en même temps prétexte de leur mandat pour ne pas procéder aux harmonisations qu'aurait nécessitées une véritable codification, ils auraient fait une

compilation dépourvue d'inspiration et livré finalement un « grossier compromis » (p. 162).

Mais il est peut-être encore une autre façon de lire cet ouvrage, à laquelle nous invitent discrètement l'auteur et son préfacier (pp. 8 et 164). C'est de sauter un autre siècle et de voir, à travers le code de 1965, une procédure civile cette fois largement maîtresse d'elle-même, nullement fermée à l'influence présente des systèmes d'origine, mais tirant de la manière dont elle a surmonté leurs confrontations anciennes plus d'un trait original. Si, bêtement, la procédure québécoise était devenue québécoise? En contrepoint aux jugements les plus divers et les plus contradictoires qui ont été portés sur les codifications québécoises (à ceux que cite l'auteur, il faudrait ajouter ceux d'un Planiol ou, plus près de nous, d'un Flour ou d'un Carbonnier), M. Brisson aimerait en effet avoir contribué à décrire « la singularité qu'a tirée la procédure civile du Québec de son évolution propre ». Il aurait bien tort d'être modeste. Car, parmi tant d'autres, ce pourrait être un des mérites les plus singuliers de l'histoire du droit, lorsqu'elle est intelligemment reconstruite et interprétée : d'exorciser ce qui, dans l'histoire, est contraire à l'affirmation du droit national.

Alain-François BISSON

Professeur à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa